

instrument semble la plus avancée. Les ministres qui assistent aux réunions annuelles ont fait des déclarations qui témoignent d'une interprétation commune des enjeux rattachés à la mondialisation et à la diversité culturelle.

Lors de la réunion de 2002, tenue au Cap, le Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation (voir Annexe B) a présenté aux ministres une version préliminaire de l'instrument envisagé. Le Groupe de travail, présidé par le Canada, a par la suite été chargé d'accélérer et d'intensifier ses délibérations de façon à pouvoir présenter à un groupe de travail de niveau ministériel, au début de 2003, un avant-projet plus achevé, traitant notamment des droits et des obligations appropriés des gouvernements, des besoins des pays en développement, et des liens entre la culture et le commerce. Dans la Déclaration du Cap, les ministres conviennent que l'UNESCO est l'institution internationale la plus apte à chapeauter et à mettre en œuvre un instrument international sur la diversité culturelle. Il est également stipulé dans cette déclaration qu'une rencontre devrait être organisée dans les meilleurs délais entre un groupe de représentants du RIPC et le directeur général de l'UNESCO, afin d'explorer les moyens d'atteindre cet objectif.

Le document de travail de 2002 du GCSCE et le projet d'instrument, Accord international sur la diversité culturelle : Modèle – Pour discussion, ont récemment été affichés sur le site Web du MAECI afin de contribuer aux discussions et au débat en cours sur le meilleur moyen de protéger et de promouvoir la diversité culturelle au Canada et dans le monde (voir Annexe C).

Des groupes de la société civile ont aussi amorcé des discussions et des travaux portant sur la conception d'un instrument de ce type. Le Réseau international sur la diversité culturelle (RIDC) réseau de groupes de la société civile qui représente une bonne partie des créateurs du monde entier. Le RIDC a préparé un document de discussion où il décrit ce nouvel instrument tel qu'il le conçoit. Un modèle élaboré à des fins de discussion a été soumis aux participants à la réunion du RIDC d'octobre 2002. Le texte a été affiché sur le site Web du RIDC pour que les membres du réseau puissent en prendre connaissance et faire leurs observations.

La Coalition pour la diversité culturelle (CDC), dont font partie diverses associations de l'industrie culturelle canadienne, a récemment convoqué les associations internationales du secteur de la culture à se réunir à Montréal. Cette conférence visait à dégager un consensus sur les défis de la diversité culturelle, tout en encourageant chacun des participants à lancer le débat dans son pays d'origine. À l'issue de la conférence, la Coalition a publié une déclaration résumant les points de vue partagés par les représentants des associations sectorielles et les groupes de créateurs.

La diversité culturelle et la possibilité de mettre en place un nouvel instrument est un sujet qui a également suscité l'intérêt de groupes d'experts en politique publique et organismes de recherche universitaire canadiens. Ainsi, le Centre for Trade Policy and Law (CTPL) de l'Université Carleton a organisé une conférence à laquelle étaient conviés des experts, des fonctionnaires et des représentants des secteurs culturels pour discuter de commerce et de culture. Les résultats de